

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2015

PLFR POUR 2015 - (N° 3217)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 721

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 5

ÉTAT B

Mission « Remboursements et dégrèvements »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Crédits de paiement annulés
Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)	-1 030 000 000	0	-1 030 000 000	0
Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)	0	0	0	0
TOTAUX	-1 030 000 000	0	-1 030 000 000	0
SOLDE	-1 030 000 000		-1 030 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Au vu des remontées comptables à fin octobre, on constate :

- un dynamisme moins fort qu'anticipé des remboursements et dégrèvements de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), ce qui conduit à minorer les ouvertures de 830 000 000 euros ;
- la révision à la baisse du coût des contentieux, ce qui conduit à minorer les ouvertures de 200 000 000 euros.